

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, deuxième partie et principalement le Livre 1er Titre II, Chapitre II et notamment son article L 2122 - 22, 5°, par lequel le Conseil Municipal donne délégation de compétences au Maire afin « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat, en application des dispositions de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 de délégation de fonction et de signature à Madame Evelyne COLONNA, Conseillère Municipale Déléguée au Patrimoine Foncier et Immobilier;

Considérant que Monsieur MATHIEU Jean-Marc, représentant de la société JM MONETIQUE, locataire de l'atelier-relais N°9 et de 3 places de stationnement, a vendu ses parts à la société CILEA, représentée par Monsieur AYMARD Ulrich ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : le bail commercial signé avec la société JM MONETIQUE, fusionnée avec la SARL CILEA pour la location de l'atelier-relais N°9 et de 3 places de stationnement sis au quartier de la Justice, rue des Performances à GAP, du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2028, sera signé avec la SARL CILEA.

ARTICLE 2 : Un avenant audit bail commercial sera établi pour la mise à disposition de cet atelier-relais.

ARTICLE 3 : Les autres modalités de cette convention sont maintenues.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 JANVIER 2024

La Conseillère Municipale Déléguée

Evelyne COLONNA



Transmis en Préfecture le : 02 FEV 2024

Publié ou notifié le : 02 FEV 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ASTRE APPLICATION demat

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_01_44**
Objet : **Transfert bail commercial à la SARL CILEA**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 3.3 - Locations
Identifiant unique : 005-210500617-20240201-D2024_01_44-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240201-D2024_01_44-AI-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13922.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240201-D2024_01_44-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 février 2024 à 09h07min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 février 2024 à 09h08min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 février 2024 à 09h21min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 février 2024 à 09h21min36s	Reçu par le MI le 2024-02-02